

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|--|-----------------------|
| <input type="radio"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="radio"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="radio"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0536

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : TAZOUT LHOSSINE

Date de naissance : 01/01/1946

Adresse : HAY SARAZ PME 2 1 AP 8 CASA

Tél. : 06 68 02 72 49 Total des frais engagés : 16.05.70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 08 FEV 2023

Nom et prénom du malade : TAZOUT Khaddouj Age: 75

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection cardiaque

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : Stress

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 16/02/2023

Signature de l'adhérent(e) : C. A. S. A.

Autorisation CNDP N° : A-A-215 /2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
08 FEV. 2023	4		204.00	Dr. S. JAMILI Sous-Préfet de travail Abdelaziz Chirurgie Spécialisation Signature : 82 18 95
11 FEV. 2023	Contrôle		0	Dr. S. JAMILI Sous-Préfet de travail Abdelaziz Chirurgie Spécialisation Signature : 82 18 95

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	8/02/23 11/02/23	902.70 143.40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<i>Dr. J. P. BOURGEOIS</i>	09.02.83	3190 pc	279,60 F

AUXILIAIRES MEDICAUX

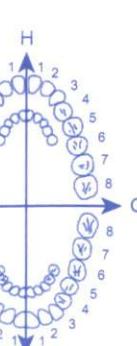
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

BILAN BIOLOGIQUE

08 FEV. 2023

Nom : TAZOUT Khaddouj

INFLAMMATION

- CRP
- VS 1^{ère} heure et 2^{ème} heure

IONOGRAMME

- Potassium, Sodium, Chlore
- Réserve alcaline
- Protides totaux

BILAN LIPIDIQUE

- Triglycérides
- Cholestérol total
- Cholestérol HDL
- Cholestérol LDL

BILAN HEPATIQUE

- SGOT (ASAT), SGPT (ALAT)
- Gamma GT
- Phosphatases alcalines

BILAN URINAIRE

- Protéinurie des 24 heures
- ECBU
- Ionogramme urinaire

BILAN GLYCEMIQUE

- Glycémie à jeun
- Glycémie post prandiale
- HbA_{1c}

DIVERS

- Myoglobine
- Troponine
- Electrophorèse des protéines

HEMOGRAMME =

(NUMERATION- FORMULE -SANGUINE)

- Globules rouges - Hémoglobine
Hématocrite - Globules blancs...
- Plaquettes

BILAN DE LA FONCTION THYROÏDIENNE

- T3, T4, TSH

BILAN DE LA COAGULATION

- Taux de prothrombine
- INR
- TCA malade/TCA témoin
- Fibrinogène

BILAN DE LA FONCTION RENALE

- Crétaténine
- Urée plasmatique

EXPLORATION DE LA PROSTATE

- PSA

ENZYMES MUSCULAIRES

- LDH
- CPK
- CPK-mb





Dr Yahya BENGHALEM

Pharmacien Biologiste
Lauréat de la faculté de Pharmacie de
Montpellier

Dr Abderrahmane BOUMZEBRA

Pharmacien Biologiste
Diplômé des facultés de Médecine et de Pharmacie de
Toulouse et Montpellier

Biochimie - Hématologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Toxicologie

Dossier ouvert le : 09/02/23

Prélèvement effectué à 08:36

Edition du : 09/02/23

Madame BOURRAD EP TAZOUT KHADDOUJ

Docteur ABDELAZIZ EL JAMALI

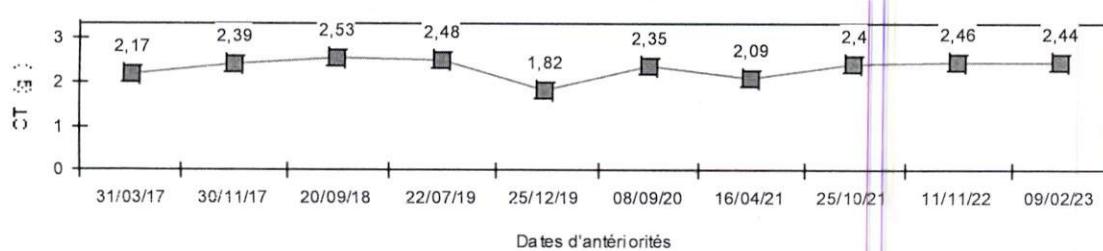
Réf. : 23B485

Compte Rendu d'Analyses

B I O C H I M I E SANGUINE
(Cobas Roche C-311)

BILAN LIPIDIQUE

		Normales	Antériorités
Cholesterol total-----	2,44 * g/l Soit : 6,29 mmol/l	< 2	11/11/22 2,46

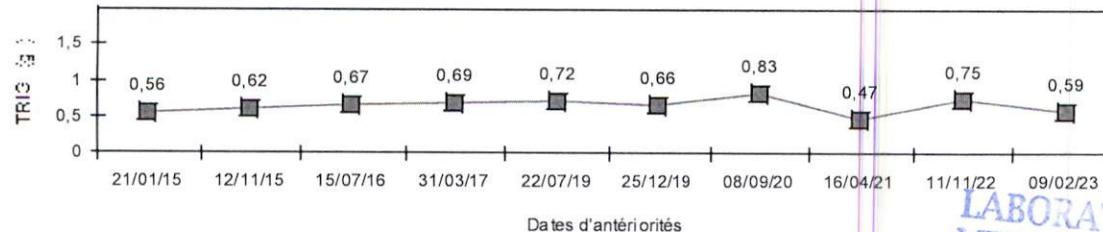


		Normales	Antériorités
Cholesterol HDL----- :	0,88 g/l	> 0,4**	16/04/21 0,75

		Normales	Antériorités
Cholestérol LDL** -----:	1,44 g/l Soit : 3,71 mmol/l	< 1,6 ** < 4,12	1,25 3,22

**Valeurs indicatives , à confronter avec le risque cardio- vasculaire du patient

		Normales	Antériorités
Triglycérides ----- :	0,59 g/l Soit : 0,67 mmol/l	< 1,5 < 1,71	11/11/22 0,75 0,86



*LABORATOIRE ANALYSES
MÉDICALES MANDARONA
C79, Bd El Qods 20460 - Casablanca
Tél. : 05 22 52 83 88
Fax : 05 22 21 92 41*

679, Bd El Qods 20460 Ain Chock - Casablanca - Tél. : 0522 52 83 88 / 0522 87 22 82

Fax : 0522 21 92 41 - E-mail : labo_mandarona@yahoo.fr

CNSS : 8521090 - IF : 40213596 - Patente : 37980291 - ICE : 001634915000055 - IPN : 093060663

BMCE AL QODS : 0117940000 3121000 0144347



مختبر منظرونا للتحاليلات الطبية
LABORATOIRE MANDARONA
D'ANALYSES MEDICALES

Dr Yahya BENGHALEM

Pharmacien Biologiste

Lauréat de la faculté de Pharmacie de
Montpellier

Dr Abderrahmane BOUMZEBRA

Pharmacien Biologiste

Diplômé des facultés de Médecine et de Pharmacie de
Toulouse et Montpellier

Biochimie - Hématologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Toxicologie

Casablanca le 9 février 2023

Madame BOURRAD EP TAZOUT KHADDOUJ

FACTURE N°	180268		
Analyses :			
Bilan lipidique -----	B 190	Total : B 190	
Prélèvements :			
Sang-----	Pc 1,5		
TOTAL DOSSIER		279,60 DH	

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Deux Cent Soixante Dix Neuf Dirhams et Soixante Centimes

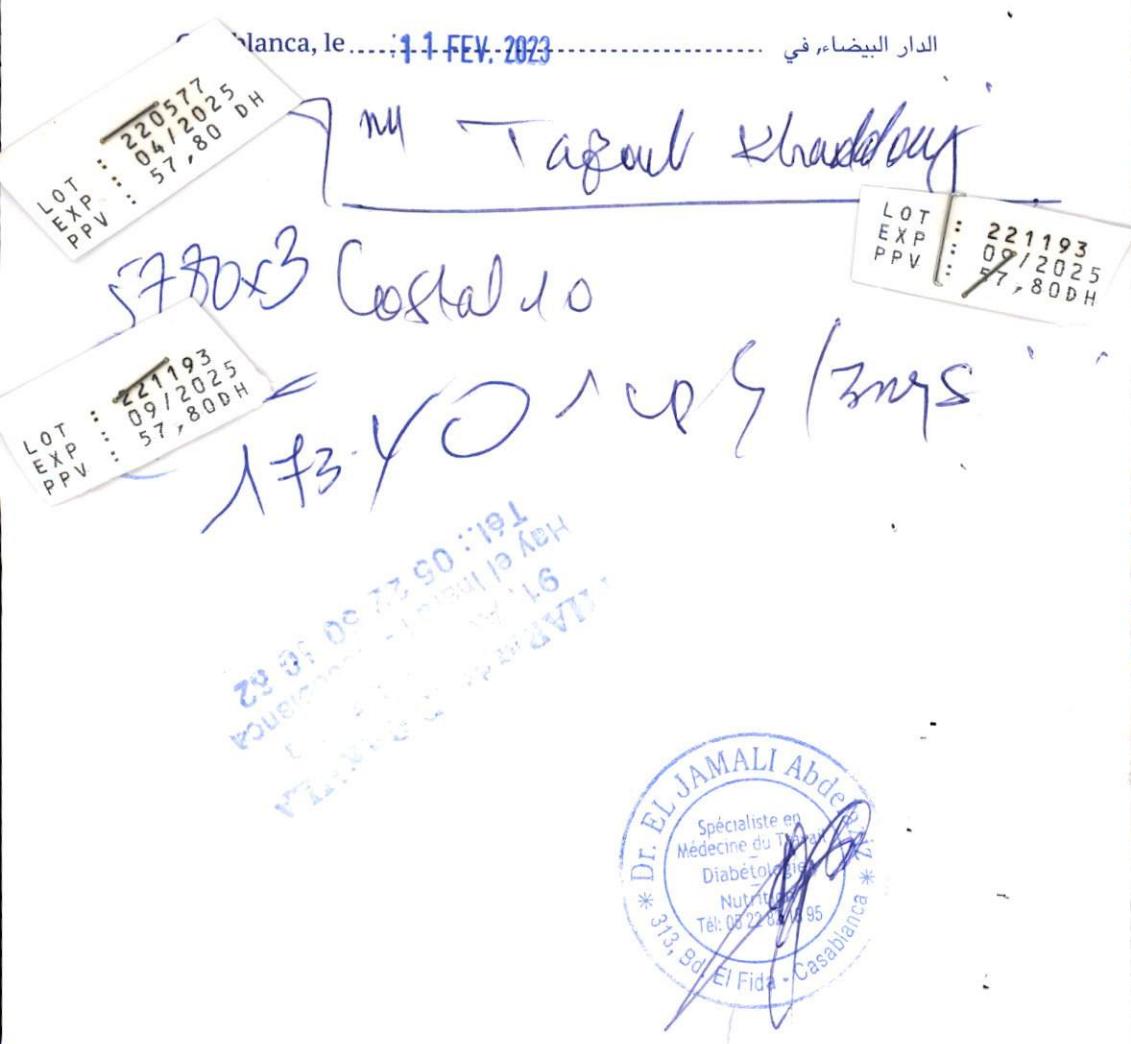
LABORATOIRE ANALYSES
MEDICALES MANDARONA
C70/ Bd Al Qods 20460 - Casablanca
Tél. : 05 22 52 83 88
Fax : 05 22 21 92 41

679, Bd El Qods 20460 Ain Chock - Casablanca - Tél. : 0522 52 83 88 / 0522 87 22 82
Fax : 0522 21 92 41 - E-mail : labo_mandarona@yahoo.fr

CNSS : 8521090 - IF : 40213596 - Patente : 37980291 - ICE : 001634915000055 - IPN : 093060663
BMCE AL QODS : 0117940000 3121000 0144347

Docteur EL JÂMALI Abdelaziz
SPECIALISTE EN MEDECINE DU TRAVAIL
DIABETOLOGIE-NUTRITION
ECHOGRAPHIE
HOMEOPATHIE

الدكتور الجمالي عبد العزيز
أخصائي في طب الشغل
أمراض السكري والتغذية
الفحص بالصدى
الطب التجانسي



313, Bd. EL FIDA-Casablanca
Tél: 05 22 82 18 95

313، شارع الفداء - الدار البيضاء
الهاتف : 05 22 82 18 95

Docteur EL JAMALI Abdelaziz
 SPECIALISTE EN MEDECINE DU TRAVAIL
 DIABETOLOGIE-NUTRITION
 ECHOGRAPHIE
 HOMEOPATHIE

الدكتور الجمالي عبد العزيز

أخصائي في طب الشغل
 أمراض السكري والتغذية
 الفحص بالصدى
 الطب التجانسي



ablanca, le 08-FEV-2023 الدار البيضاء، في

$$27 \text{ no } - \text{TAFOUT} \rightarrow \text{Khaddouj}$$

$$63130 \times 3 = 189.90$$

$$Tritazide 10(25) 149$$

$$351 \text{ P } \times 3 = 107.15$$

$$\text{Kardegic 160 : 1 sachet}$$

$$130.20 \times 3 = 390.60$$

$$\text{Trifem 20 : 1 cpq}$$

PPV	1300 DH 2
PER	16/24
L	3489

1	3	0	1	4	2	0
1	3	0	1	4	2	0
1	3	0	1	4	2	0
1	3	0	1	4	2	0
1	3	0	1	4	2	0

1	3	0	1	4	2	0
1	3	0	1	4	2	0
1	3	0	1	4	2	0
1	3	0	1	4	2	0
1	3	0	1	4	2	0



313, Bd. EL FIDA-Casablanca
 Tél: 05 22 82 18 95

313, شارع الفداء - الدار البيضاء
 الهاتف : 05 22 82 18 95

